

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ville-di-PietrabugnoNombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents à la séance : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 2 décembre 2016

Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mille seize et le seize du mois de Décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno

Présents : MM. **BALDOCCHI D. BRACCINI J.P. COMTE I. CRISTOFARI P. GRASSINI L. MALKA A. MEZZANA C. MUSSIER E. PALMIERI C. PELLEGRINI R. PETRI-GUASCO E. ROSSI M. SALGE F. SAVELLI J.M. VINCENSINI C.**

Absents excusés ayant donné mandat de vote : MM.

Mandant	Mandataire
MAESTRACCI Angelina	MUSSIER Emma
NICOLINI Christian	PETRI GUASCO Emmanuel
SAVELLI Marlène	PALMIERI Corinne
VEYRES Jeanne	VINCENSINI Claudine

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : MM. **AGOSTINI J. ALBERTINI C. CARDI J. CASANOVA S. GRIMALDI J.Y. GUIDI A.M. ROSSI J.P. VALERY J.N.**

Le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le **quorum est atteint** : 15 conseillers **présents** et 12 conseillers **absents** dont 4 **ayant donné mandat de vote**. Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un **secrétaire** pris dans le sein du Conseil. Madame **MALKA Anne** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° de-161216-065

Domaine : 1.1 Marchés publics

Attribution de l'accord cadre à bons de commande mono attributaire
« Travaux sur la voirie Communale »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles 27, 78 et 80 ;

Vu la délibération n° de-090414-030 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2014 autorisant Monsieur Michel ROSSI, Maire de Ville di Pietrabugno à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres :

- Travaux, d'un montant inférieur à 300 000 euros ;
 - Fournitures et services, d'un montant inférieur au seuil défini par décret (en 2014 : 207 000 euros) ;
- ainsi que toute décision concernant leurs avenants (qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initiale supérieure à 15 %), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant de ce fait que les décisions concernant les marchés de travaux d'un montant égal ou supérieur à 300 000 euros doivent être prises par l'assemblée délibérante ;

Considérant la nécessité de faire exécuter divers travaux de voirie communale (terrassements, bordures et revêtements de trottoirs, murs de soutènement, assainissement pluvial, etc) ;

Considérant la nécessité d'engager une procédure adaptée ouverte ;

Considérant que la présente procédure est un accord-cadre à bons de commande mono attributaire avec un minimum et un maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande ; La durée du présent accord cadre est d'une année renouvelable 1 fois ; Sur la durée totale de l'accord cadre, le montant minimum des commandes est de 20 000 € HT et le montant maximum est de 300 000 € HT ;

Considérant le Dossier de Consultation des entreprises ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Après avis de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2016 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ville-di-Pietrabugno

Séance du 16 décembre 2016

Délibération n° de-161216-065 - Suite

**Attribution de l'accord cadre à bons de commande mono attributaire
« Travaux sur la voirie Communale »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

1/ **Décide** d'approuver la procédure engagée pour la passation de l'accord cadre à bons de commande mono attributaire « Travaux sur la voirie communale » et notamment le Dossier de Consultation des Entreprises.

2/ **Décide** d'attribuer l'accord cadre à bons de commande mono attributaire « Travaux sur la voirie communale » à la SARL BRANDO BTP dont le siège social est à 20222 Brando - Erbalunga - Résidence « Bella Donna » - N° Siret 41131464400013 - pour une durée de 1 an renouvelable une fois et pour un montant minimum de 20 000 € HT et maximum de 300 000 euros HT.

3/ **Décide** d'autoriser le Maire à signer le présent accord-cadre à bons de commande mono attributaire « Travaux sur la voirie communale » et à procéder à son exécution et à son règlement.

4/ **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016, opération 106 ;

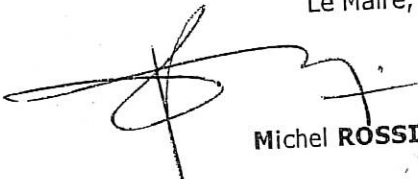
5/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée, notifiée à la SARL BRANDO BTP, et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Ville-di-Pietrabugno.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et notification ou publication du
Le Maire,


Michel ROSSI